



Le Conseil délibératif national du SNEP-FSU, réuni les 22 et 23 novembre, a décidé de lancer un grand débat dans la profession en s'appuyant sur un projet de « Manifeste pour l'EPS, contribution à la refondation de l'Ecole ». Celui-ci est soumis au débat, à la critique de tous, syndiqués et non syndiqués.

Des réunions, sous diverses formes, sont organisées dans les académies, n'hésitez pas à y participer.

Le site, (lien ci-contre) est un espace de débats, qui vous permet de lire des contributions et d'y intervenir (par vos commentaires), si vous le souhaitez.

La direction nationale qui se réunira les 17 et 18 janvier fera la synthèse des premiers échanges, des amendements proposés et votera un « Manifeste » qui sera porté ensuite vers le Ministre et l'administration, vers l'Inspection Générale, vers le futur Conseil Supérieur des Programmes qui doit procéder à la réécriture du socle commun et des programmes. Le «Manifeste» continuera pour autant à être débattu, enrichi, avec un point d'orgue au troisième trimestre où le SNEP organisera des Etats Généraux Nationaux de l'EPS.

Il est temps de créer un bouillonnement d'idées, un foisonnement de propositions, de placer les collègues au cœur de la définition et de la dynamisation de leur discipline et de leur métier.

Notre volonté est de rendre visibles et de faire entendre celles et ceux qui font l'EPS de tous les jours et qui ont des idées pour la faire avancer !

Les enjeux sont importants pour notre discipline et notre métier. N'hésitez donc pas à participer aux débats, à donner votre avis, à critiquer, contester, enrichir, améliorer le document « projet de Manifeste ».

**RENCONTRE ACADEMIQUE
MANIFESTE POUR L'EPS
JEUDI 24 JANVIER
2013**

Au local du SNES
40 Avenue Saint Surin
à Limoges, 18h.

*Débat et propositions
de contributions, avec
un moment de
convivialité où nous
partagerons galettes et
boissons.*

Le texte se trouve sur le site
<http://snefsu.net/manifeste/>

En pièce jointe le projet de "Manifeste",
texte qu'il faut critiquer, modifier,
compléter... et amener à la réunion
annoncée ci-dessus.



INFOS CORPO

CANDIDATURE à la liste d'aptitude dans le CORPS DES AGREGES. La circulaire rectorale (absente à ce jour du site rectoral, celle affichée est celle de l'an passé) rappelle les délais et conditions de candidature :

- candidature sur I-prof **du 9 au 31 janvier** (CV + lettre de motivation)
- être PEPS au 31/12/2012 ; être âgé de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2013 et justifier à cette date de 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 dans leur grade.

Les avis du chef d'établissement et de l'IPR seront consultables sur I-prof du 1^{er} au 11 février 2013.

Hors-Classe des PEPS et des Agrégés : les avis du chef d'établissement et de l'IPR seront consultables sur I-prof du 11 au 19 mars 2013.

NON-TITULAIRES

Les modalités d'inscription au concours réservé sont publiées, vous trouverez les infos afférentes en suivant les liens ci-dessous :

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=250

<http://www.snefsu.net/concours/index.php>

Les inscriptions se font à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Dates d'inscription au concours réservé : **du 15 janvier 2013, à partir de 12 heures, au 21 février 2013, 17 heures, heure de Paris.**

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Le dossier de RAEP doit parvenir au plus tard **le 8 mars 2013** (cachet de la poste faisant foi).

N'hésitez pas à informer les non-titulaires travaillant à vos côtés (nous ne connaissons pas tous les remplacements/affectations de ceux-ci à l'heure actuelle), et éventuellement à les renvoyer vers nous s'ils ne savent pas s'ils peuvent prétendre à l'éligibilité pour ce concours ; dans le doute, ils peuvent s'inscrire et le cas échéant, ne pas confirmer leur inscription.